

Blois, le 11 octobre 2022

LE DÉPARTEMENT VALORISE SES AGENTS DANS LES COLLÈGES PAR UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Jusqu'à la fin de l'année, le conseil départemental met en avant ses agents employés dans les collèges au moyen d'une campagne de communication déclinée dans différents médias sous forme d'affiches et d'encarts dans la presse. **Objectif : mettre dans la lumière le personnel qui œuvre toute l'année pour offrir aux 13 300 collégiens scolarisés dans le département les meilleures conditions d'apprentissage.**

Dans le cadre de la politique de soutien à l'éducation menée par le conseil départemental, **260 agents départementaux** assurent quotidiennement l'accueil, l'entretien, la restauration scolaire, la maintenance des bâtiments et des espaces verts dans **26 collèges publics de Loir-et-Cher**. Acteurs du fonctionnement régulier et de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, huit de ses agents impliqués au quotidien ont accepté de prendre la pose pour évoquer, de façon humoristique, leur engagement pour la réussite des collégiens.

Pour Philippe Guet, président du conseil départemental **« Contribuer à la réussite des collégiens loir-et-chériens est un objectif prioritaire. C'est pourquoi, le département est engagé, en partenariat avec l'éducation nationale, pour offrir aux collégiens de Loir-et-Cher les conditions les plus favorables à l'acquisition des connaissances et à l'épanouissement individuel. »**

Chaque année, le conseil départemental consacre plus de **35 millions d'euros** pour les collèges publics et privés. Il engage également la restructuration au format du « collège du futur » d'un établissement public par an.

« La rénovation, l'agrandissement et la construction des collèges ; l'entretien des locaux et des extérieurs pour un environnement d'apprentissage sécurisé et agréable ; le renouvellement des équipements informatiques pour un développement des usages numériques et la garantie d'une restauration de qualité et équilibrée en faisant appel à l'approvisionnement local constituent les quatre axes autour desquels nous articulons nos actions. » détaille Claire Foucher-Maupetit, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments.

LES AGENTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL s'engagent pour la réussite DES COLLÉGIENS



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



En 2021, plus de 1 400 000 déjeuners ont été servis dans les restaurants scolaires aux 11 300 demi-pensionnaires des 26 collèges publics gérés par le département.

Convaincu de longue date que le retour à une consommation locale figure parmi les défis à relever pour inculquer les bonnes pratiques dès le plus jeune âge en matière d'habitudes alimentaires et pour préserver l'avenir de l'agriculture et de la planète, le conseil départemental encourage la consommation de produits locaux et incite la restauration scolaire à s'approvisionner au plus près en s'appuyant sur des circuits de proximité. Ainsi **la légumerie départementale** qui propose des produits frais transformés, permet aux chefs de cuisine de faire découvrir au quotidien aux collégiens les produits de saison de nos territoires, de manger des fruits et légumes issus de fermes locales, à haute valeur environnementale (HVE) ou bio. S'appuyant sur un véhicule frigorifique dédié pour les livraisons, **la plateforme de circuits de proximité « Frais Devant ! »** favorise le rapprochement entre les collèges et les producteurs locaux au rythme d'une tonne de produits frais livrée chaque semaine aux chefs de cuisine des collèges.



« Le département veille à apporter le meilleur environnement possible aux jeunes générations en devenir » rappelle Catherine Lhéritier, vice-présidente notamment chargée du personnel. **« En 2021, 25 personnes – soit 10% du recrutement annuel du conseil départemental – ont été embauchées tous métiers confondus, dans les collèges. »**

ⁱ Pour mémoire, les 26 établissements gérés par le conseil départemental sont les collèges *René-Cassin* à Beauce-la-Romaine, *Les Provinces*, *Michel-Bégon*, *Blois-Vienne*, *François-Rabelais* à Blois, *Hubert-Fillay* à Bracieux, *Saint-Exupéry* à Le-Controis-en-Sologne, *Jean-Rostand* à Lamotte-Beuvron, *Pierre-de-Ronsard* à Mer, *Alphonse-Karr* à Mondoubleau, *Clément-Janequin* à Montoire-sur-le-Loir, *Joachim-du-Bellay* à Montrichard Val-de-Cher, *Louis-Pasteur* à Morée, *Louis-Pergaud* à Neung-sur-Beuvron, *Lavoisier* à Oucques-la-Nouvelle, *Léonard-de-Vinci* et *Maurice-Genevoix* à Romorantin-Lanthenay, *Joseph-Paul-Boncour* à Saint-Aignan, *Honoré-de-Balzac* à Saint-Amand-Longpré, *Marie-Curie* à Saint-Laurent-Nouan, *Gaston-Jollet* à Salbris, *Les Pressigny* à Selles-sur-Cher, *Jean-Emond* et *Robert Lasneau* à Vendôme, *Joseph-Crocheton* à Veuzain-sur-Loire et *Marcel-Carné* à Vineuil. Partageant l'enceinte du lycée éponyme, le collège *Augustin-Thierry* à Blois est géré par la Région.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

